



24^{ème} Réunion du Comité Scientifique d'AFRISTAT

Bamako, le 20 septembre 2019

NOTE SUR LA 2^{EME} VERSION DE LA PLATEFORME DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUE « SUPER-JUPITER »

Cette note est structurée suivant quatre points. Les deux premiers points rappellent le contexte et les objectifs de développement de la plateforme Super Jupiter ainsi que les principes de gestion. Le deuxième point présente de développement, le troisième point fait l'état de la version 2 de la plateforme et le quatrième décline les perspectives.

1. Contexte et justification, objectifs et principes

1.1. Contexte et justification

1. Le rôle d'AFRISTAT consiste à conseiller les systèmes statistiques nationaux des Etats membres et à soutenir leur action. En outre, il dispose de pouvoirs réglementaires dans le domaine de l'harmonisation des concepts, des normes et des méthodes statistiques. Il est habilité à réaliser des compilations de données statistiques ainsi que des analyses économiques et sociales sur les Etats membres.

2. Depuis le démarrage effectif de ses activités en 1996, AFRISTAT s'est forgé une image positive dans son environnement à travers les réalisations liées à sa mission qui s'est développée conformément aux dispositions du traité le créant tout en se diversifiant comme le lui autorise l'article 2 du même traité. Les six volets ci-après ont été développés : (i) l'harmonisation conceptuelle et méthodologique ; (ii) l'appui à la production et à la diffusion de l'information statistique ; (iii) l'appui au renforcement institutionnel et au renforcement des capacités ; (iv) l'appui aux politiques de développement (contribution à la conception, à la mise en œuvre, au suivi évaluation et à l'évaluation de l'impact des politiques) ; (v) l'appui aux politiques d'intégration ; et (vi) la réalisation d'études thématiques.

3. Ses progrès sont particulièrement remarquables dans des domaines comme les statistiques des prix, la comptabilité nationale, la conjoncture, les statistiques des entreprises et les enquêtes auprès des ménages. AFRISTAT est donc aujourd'hui un acteur central en matière de développement statistique de la sous-région et du continent. Des avancées notables s'observent en matière de qualité et de disponibilité d'informations statistiques clés dans les Etats membres et ce, grâce en grande partie aux appuis techniques donnés à ces pays par AFRISTAT. L'isolement rompu à travers le réseau très actif constitué des INS des Etats membres est considéré comme la meilleure « success story » d'AFRISTAT.

4. A côté des succès sus-évoqués, il demeure des insuffisances à combler pour permettre à AFRISTAT de sauvegarder, capitaliser ses acquis en vue de conforter sa position de centre d'excellence dans son environnement en perpétuelle mutation. Ces insuffisances sont liées à la faiblesse de la prise en charge de certaines fonctions liées à sa mission, à des dysfonctionnements au plan institutionnel et à des relations de partenariat à améliorer. Parmi les fonctions qui méritent d'être renforcées, figure en bonne place, celle liée au volet « Observatoire ».

5. Consciente de cette insuffisance et prenant en compte le besoin croissant d'information statistique plus diversifiée que la Direction générale d'AFRISTAT s'est engagée à exploiter sa position stratégique d'organisation interétatique pour créer et mettre en place la plateforme d'information multisectorielle « AFRISTAT-DATABASE » dénommée Super-Jupiter.

6. Cette initiative s'inscrit dans la perspective du renforcement de la visibilité d'AFRISTAT et vise à contribuer résolument à atteindre certains objectifs majeurs de l'Observatoire, à savoir : (i) faire mieux

connaître les produits d'AFRISTAT ; (ii) diversifier et renforcer le partenariat ; (iii) dynamiser ses relations avec ses partenaires sur la base des échanges mutuelles d'informations avec une formalisation des accords de coopération et (iv) renforcer la visibilité et la présence d'AFRISTAT dans les Etats membres par la valorisation de leurs produits.

7. Il reste entendu que cette démarche ne perturbera pas la politique de diffusion mise en œuvre au sein des Etats membres. Ceux-ci continueront à bénéficier de l'accompagnement d'AFRISTAT dans ce domaine, notamment l'entretien de la plateforme NADA et des dispositifs spécifiques existants.

1.2. Objectifs

8. L'objectif général de la plateforme Super Jupiter est de renforcer le volet « observatoire d'AFRISTAT » à travers la gestion d'un système d'information riche et diversifié en vue d'accroître la visibilité d'AFRISTAT.

9. De façon spécifique, Super Jupiter vise à :

- valoriser les banques et bases de données dont dispose AFRISTAT ;
- compléter ces informations par celles qui sont en souffrance dans les Etats membres ;
- construire par domaine des séries longues (comptes nationaux, prix, statistiques sociales, production agricole, ...);
- rassembler les bases de données de recensements et d'enquêtes auprès des ménages, des entreprises, sur les Etats membres ;
- produire par pays des monographies (profils pays par exemple) ;
- fournir une architecture dynamique de visualisation et de diffusion Web de l'ensemble de ces données ;
- conduire une enquête régulière de satisfaction en ligne et ouvrir un portail de publication des résultats sur le site WEB d'AFRISTAT.

1.3. Principes

10. Le principe de base qui gouverne l'alimentation et la gestion de la plateforme est qu'AFRISTAT ne se substitue pas aux pays mais contribue à travers Super Jupiter à une plus grande valorisation de leurs productions officielles et partant de la visibilité des Etats membres.

11. AFRISTAT veillera cependant sur la cohérence des données avant leurs chargements en les transmettant systématiquement aux structures productrices des pays pour examen et correction. En dehors des corrections des incohérences, toute transformation ou redressement sur les données officielles se feront avec l'accord ou sur demande des Etats membres.

2. Processus de développement de la plateforme

12. Le développement de la plateforme a démarré en 2017 avec le recrutement d'un consultant sur la base de la note conceptuelle et d'un cahier de charges élaboré à cet effet. La 1^{ère} version de Super-Jupiter a été présentée en octobre 2017. Une version améliorée de la plateforme a été présentée septembre 2018. Celle-ci a été soumise aux tests d'AFRISTAT tout au long du second semestre 2018 ainsi qu'au début de l'année 2019.

13. Au fur et à mesure des tests, des insuffisances et des bugs ont été relevés. La Direction Générale a fait des propositions d'amélioration relatives aux insuffisances constatées ainsi qu'aux bugs signalés qui ont été soumises au consultant en avril 2019 pour prise en compte. Toutefois c'est à la suite de la mission réalisée par le consultant en juillet 2019 que ces différentes propositions ont été véritablement prises en charge après arbitrage pour celles qui s'écartent fondamentalement des cahiers de charge et du contrat du consultant.

14. La version actuelle de la plateforme (Super Jupiter version 2) est une amélioration de la première qui prend en compte certaines propositions de juillet 2019. Elle n'a été disponible qu'en ce début du mois de septembre 2019. Le processus de développement se poursuit sur quelques points en l'occurrence le volet « Indicateur » et celui des « Micro-données ».

15. Pour le volet « Micro-données », les améliorations futures permettront d'ajouter aux micro-données les outils méthodologiques tels que les manuels et les questionnaires. Quant au volet

« indicateur », bien que ne faisant pas partie du cahier de charges, AFRISTAT travaille avec le consultant afin de permettre une visualisation à l'aide des cartes pour les indicateurs qui le permettent.

3. Architecture de la plateforme

16. La plateforme est articulée en quatre grands volets qui sont :

- Indicateurs
- Micro-données
- Données spécifiques
- Monographie et Gouvernance

17. En plus de ces quatre volets, elle intègre un module de gestion des utilisateurs et un module d'abonnement à la newsletter.

18. Les informations concernant les quatre volets de l'architecture sont organisées sur la base de la classification des activités statistiques des Nations Unies, révision d'octobre 2009. Cette classification organise les activités statistiques en cinq (05) principaux domaines :

Domaine 1 : Statistiques démographiques et sociales ;

Domaine 2 : Statistiques économiques ;

Domaine 3 : Statistiques sur l'environnement et les domaines multiples ;

Domaine 4 : Méthodologie de la collecte, du traitement, de la diffusion et de l'analyse des données ;

Domaine 5 : Questions stratégiques et de gestion de la statistique officielle.

19. Ainsi, le domaine d'activité est un attribut commun à toutes les informations qui sont entrées dans la plateforme. En d'autres termes, aucune donnée ne peut être chargée sans qu'elle ne soit classifiée dans l'un des cinq domaines de la CSA Rev-1, octobre 2009.

20. Chaque information est accompagnée de métadonnées (une fiche descriptive) permettant une meilleure compréhension et utilisation de l'information.

3.1. Volet « indicateurs »

3.1.1. Les domaines statistiques concernés

21. Ce volet présente les indicateurs agrégés notamment les séries longues suivant les trois premiers domaines et les sous-domaines de la classification des activités statistiques (Encadré 1). La CSA est une classification des activités statistiques à trois niveaux (Domains - Activités – Subject Areas). Pour certains sous-domaines¹ statistiques, des recoupages en de nouveaux sous-domaines ont été effectués.

Exemple : Le sous domaine statistique « 1.3 Education » a été éclaté en :

- 1.3.1 Enseignement préscolaire
- 1.3.2 Enseignement primaire
- 1.3.3 Enseignement secondaire 1^{er} cycle
- 1.3.4 Enseignement secondaire 2nd cycle
- 1.3.5 Enseignement supérieur
- 1.3.6 Enseignement non formel

¹ Sous-domaine se réfère à des niveaux inférieurs au niveau 1 (Domaine) de la CSA

Encadré 1 : Les domaines statistiques auxquels se rapporte le volet « Indicateur » de Super-Jupiter**Domaine 1 : Statistiques démographiques et sociales**

- 1.1 Population et migration
- 1.2 Travail
- 1.3 Education
- 1.4 Santé
- 1.5 Revenu et consommation
- 1.6 Protection sociale
- 1.7 Établissements humains et logement
- 1.8 Justice et crime
- 1.9 Culture
- 1.10 Activités politiques et autres activités communautaires
- 1.11 emploi du temps

Domaine 2 : Statistiques économiques

- 2.1 Statistiques macroéconomiques
- 2.2 Comptes économiques
- 2.3 Statistiques sur les entreprises
- 2.4 Statistiques sectorielles
 - 2.4.1 Agriculture, foresterie, pêche
 - 2.4.2 Energie
 - 2.4.3 Mines, fabrication, construction
 - 2.4.4 Transport
 - 2.4.5 Tourisme
 - 2.4.6 Banques, assurances, statistiques financières
- 2.5 Statistiques des finances publiques, fiscales et du secteur public
- 2.6 Commerce international et balance des paiements
- 2.7 Prix
- 2.8 Coût de la main-d'œuvre
- 2.9 Science, technologie et innovation

Domaine 3 : Statistiques sur l'environnement et les domaines multiples

- 3.1 Environnement
- 3.2 Statistiques régionales et régionales
- 3.3 Statistiques et indicateurs multi-domaines
 - 3.3.1 Conditions de vie, pauvreté et problèmes sociaux transversaux
 - 3.3.2 Genre et groupes de population particuliers
 - 3.3.3 Société de l'information
 - 3.3.4 Mondialisation
 - 3.3.5 Indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement
 - 3.3.6 Développement durable
 - 3.3.7 Entrepreneuriat
- 3.4 Annuaire et recueils similaires

Source : extraits de la *Classification des activités statistiques des Nations Unies (CSA Rev. 1, October 2009)*

3.1.2. Fiche indicateur/Métadonnées

22. Chaque indicateur est accompagné d'une fiche qui en fournit une description minimale. Il s'agit entre autres de la définition de l'indicateur, la source, la fréquence de production. Au niveau international, des codes d'indicateurs ont été élaborés par la UNSD pour le transfert de données, le suivi et d'autres fins statistiques en ce qui concerne les ODD. IL n'est pas exclu de tels travaux aient lieu pour les indicateurs de l'agenda 2063. De même, le groupe de travail SDMX sur les ODD travaille à standardiser la Définition de la structure des données (Data Structure Definition (DSD)) relative aux ODD. Pour faciliter les échanges, la fiche descriptive des indicateurs comporte une colonne (Code ODD/Agenda 2063) qui se rapporte à ces standards internationaux.

Encadré 2 : Fiche de l'indicateur

Domaine	: Domaine Statistique, CSA Rev. 1, October 2009
1^{er} Sous-domaine	: Sous-domaine, CSA Rev. 1, October 2009 et découpage AFRISTAT
2^{ème} Sous-domaine	: Découpage AFRISTAT
N° indicateur	: Numéro séquentiel par concaténation
Indicateur	: Libellé de l'indicateur
Code	: Code de l'indicateur (utile pour la recherche)
Code ODD/Agenda 2063	: Code ODD/Agenda 2063
Fréquence	: Fréquence de l'indicateur (annuelle, trimestrielle, mensuelle, journalière, etc.)
Unité	: Unité de mesure de l'indicateur
Echelle	: Multiple et sous-multiple de l'unité de mesure (milliers, millions, millièmes etc.)
Source	: L'organisme fournisseur de la donnée
Définition	: Courte description en français de l'indicateur
Traduction	: Courte description en anglais de l'indicateur (éventuellement en portugais)
Commentaires	: Tout commentaire utile pour la compréhension et l'utilisation des données relatives à l'indicateur

3.1.3. Etat d'avancement du volet « indicateur »

23. La version 2 de Super-Jupiter est dans sa phase test. Parallèlement, AFRISTAT poursuit l'élaboration des fiches indicateur. Ainsi, près de 250 fiches sont déjà élaborées. Elles seront améliorées en tenant compte des particularités des pays membres. Ces fiches sont indispensables pour la collecte des données. Elles accompagneront les lettres d'invitation aux INS et autres organismes fournisseurs des données des Etats afin de s'assurer que les données collectées répondent à la définition des indicateurs tout en leur permettant de documenter tous les écarts possibles.

3.2. Volet « Micro-données »

24. Les micro-données concernent les bases de données des enquêtes (enquêtes auprès des ménages, enquêtes spécifiques,) et recensements (recensement de la population et de l'habitat, recensement général des entreprises,) réalisés par les Etats membres.

25. Le volet micro-données vise à ouvrir l'accès des données principalement des enquêtes et des recensements au public et en particulier à la communauté des chercheurs. Partant du même principe déjà évoqué, l'espace des micro-données n'a pas vocation de concurrencer les NADA pays. Ce volet offre en premier lieu un espace pour cataloguer les micro-données disponibles dans les Etats membres.

3.2.1. Catalogue des données

26. Le catalogue des données identifie la micro-donnée et en fournit une brève description

- Identification :
 - Pays
 - Dénomination (abréviation/sigle) de l'enquête ou titre de l'enquête
 - Année de réalisation.
 - Codification : Code ISO pays-Abréviation-année (exemple : BFA-EICVM2009 pour l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) réalisée en 2009-2010 au Burkina Faso).
- Résumé de la micro-donnée
 - Type d'enquête
 - Méthode d'échantillonnage
 - Couverture géographique
 - Champ/thématiques

- Unité d'analyse
- Structure productrice
- Accessibilité aux données (restriction, tableaux, données anonymisées etc.).

3.2.2. Accès aux micro-données

27. L'accès à ces données nécessitera l'autorisation des pays en vertu des dispositions des articles 3 et 4 du traité créant AFRISTAT selon lesquelles :

Encadré 3 : Extrait du traité d'AFRISTAT

Article 3

« AFRISTAT a pour rôle :

- de concevoir pour les Etats membres une méthodologie commune pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique de base ;
- d'harmoniser en conséquence les concepts et nomenclatures utilisés par les Etats membres afin de rendre les statistiques comparables ;
- d'améliorer la diffusion et l'utilisation de l'information statistique dans l'ensemble des Etats membres, notamment en organisant des banques de données accessibles aux différents agents économiques et sociaux de la région ;
- d'effectuer des travaux d'analyse et de synthèse pour l'ensemble des Etats membres ;
- de contribuer à l'organisation de la formation permanente en statistique et études économiques pour les Etats membres ;
- d'apporter son appui aux activités des organismes nationaux de statistique des Etats membres ; pour cela, il peut contribuer à l'instruction de projets, financés par des bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux, à l'échelle de la région, de plusieurs Etats membres ou d'un Etat membre à la demande de celui-ci. »

Article 4

« Les Etats membres s'engagent à communiquer à AFRISTAT dans les meilleurs délais toutes les informations nécessaires pour qu'il exerce son activité conformément aux compétences qui lui sont dévolues par l'article 3- ci-dessus. Ils autorisent AFRISTAT à diffuser, en concertation avec les organismes nationaux de statistique, les résultats de ses travaux dans le respect des règles du secret statistique et de la confidentialité des informations individuelles. »

28. Pour ce faire, la stratégie de la Direction générale consiste, d'une part à rediriger les utilisateurs de la plateforme AFRISTAT-DATABASE vers les sites web des instituts nationaux de statistique des Etats membres. Ils pourront y accéder en fonction de la politique de diffusion des micro-données de chaque Etat.

29. D'autre part, à l'instar de certaines institutions comme Macro International, AFRISTAT procédera à la mise en ligne des données anonymisées dont elles disposent ou qui lui seront transmises par les pays. L'accès à ces données seront réglementées de sorte à en assurer un bon usage et une bonne visibilité, en l'occurrence des productions auxquelles elles auront contribué. A cet effet, AFRISTAT élaborera une politique d'accès aux micro-données.

3.2.3. Etat d'avancement du volet « Micro-données »

30. La phase de développement de ce volet se poursuit pour permettre le chargement des outils méthodologique ainsi que des bases de données. De même, tenant compte de la nécessité du contrôle de la divulgation statistique (CDS), l'élaboration d'une politique de diffusion et d'un guide d'anonymisation des micro-données sont indispensables pour une bonne prise en charge de ce volet.

31. Les travaux actuels sur ce volet, en ce qui concerne l'alimentation de la plateforme, sont focalisés sur le catalogage des bases de données. Les bases de données des enquêtes sur les dépenses des ménages réalisées en 2008-2009 dans les capitales des Etats membres de l'UEMOA servent de bases de données test.

3.3. Volet « Données spécifiques »

32. Le volet « Données spécifique » est relatif aux informations nécessaires pour des analyses plus fines. Ces données ne peuvent être présentées sous forme d'indicateurs individuels, elles ne sont pas non plus des micro-données se rapportant à des unités identifiables comme les individus, les ménages ou les entreprises. Il s'agit par exemple :

- Tableau ressources-emplois (TRE) ;
- Tableau des comptes économiques intégrés (TCEI) ;
- Matrice de comptabilité sociale (MCS) ;
- Bases de données mensuelles des indices des prix à la consommation par pays.

3.4. Volet « monographies et gouvernance »

33. Ce volet valorise aussi bien les documents statistiques et d'analyse produits par AFRISTAT et les Etats membres ainsi que les programmes stratégiques de travail d'AFRISTAT (PSTA) et les documents de référence destinés au renforcement des capacités statistiques dans les Etats membres.

3.4.1. Monographies

34. Cette section fait référence à toutes les productions de valorisation des données statistiques, il s'agit entre autres des :

- annuaires statistiques au niveau national ;
- annuaires statistiques sectoriels (santé, éducation, agriculture,...) ;
- projection démographiques ;
- rapports d'analyse des enquêtes auprès des ménages ;
- rapports d'analyse des recensements ;
- documents de recherche et d'analyse socioéconomique
- bilans alimentaires.

3.4.2. Gouvernance

35. Le sous-volet « gouvernance » est relatif d'une part aux documents d'orientation et de planification des SSN y compris ceux d'AFRISTAT ainsi que les textes et lois régissant la statistique et d'autre part les documents méthodologiques de même que les nomenclatures. Exemple :

- les Programmes stratégiques de travail d'AFRISTAT (PSTA 2006-2010, PSTA 2011-2015, PSTA 2017-2021) ;
- les Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) des Etats membres
- les guides et documents méthodologiques (guide des comptes nationaux, guide d'analyse de la pauvreté, guide de suivi et évaluation axés sur les résultats des SNDS, Méthodologie des comptes nationaux trimestriels, guide de rétroprojection des comptes nationaux, Guide de validation, analyse et publication des résultats des comptes nationaux, guide méthodologique de l'IHPC,...)
- les nomenclatures (NAEMA, NOPEMA, NCOA ..) ;
- les cadres institutionnels (lois statistiques,...).

4. Perspectives

36. En vue d'accélérer l'alimentation de la plateforme Super Jupiter, il s'agira pour le second semestre de :

- stabiliser le plus tôt la plateforme à travers la résolution des bugs identifiés ;
- accentuer la collecte des données en mettant à profit les experts d'AFRISTAT lorsqu'ils sont en mission dans les Etats membres ;
- renforcer ses ressources humaines avec le recrutement d'un assistant de collecte de données ;
- communiquer sur la plateforme et sensibiliser les fournisseurs des données sur ses potentialités ;

- prendre en charges les besoins de contrôle de la divulgation statistique qui se poseront au niveau des Etats membres à travers l'élaboration d'un guide sur l'anonymisation des micro-données.